



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TOCQUEVILLE GOLD

Part I-N USD (ISIN : FR0011441849)

Fonds géré par Tocqueville Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP est de chercher à obtenir à long terme une performance supérieure au marché actions internationales, par des investissements en titres de sociétés spécialisées sur l'or et les métaux précieux.

Le FCP est classé « Actions Internationales ».

Le FCP est géré activement et n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée a posteriori à la performance de l'indice Philadelphia Gold & Silver Sector Total Return (XXAU), dividendes réinvestis, converti en euros. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La stratégie d'investissement du FCP consiste notamment à rechercher les sociétés qui ont de solides fondamentaux, mais qui n'ont temporairement pas la faveur des investisseurs, et qui ont de ce fait une valeur boursière inférieure à leur valeur intrinsèque, selon l'analyse du sous-délégué de gestion financière.

Le FCP Tocqueville Gold sera en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur les marchés d'actions internationales. En temps normal, au moins 80 % de l'actif net du FCP sera investi dans des titres de sociétés, situées dans le monde entier et de toutes tailles de capitalisations boursières, qui sont impliquées dans l'extraction ou le traitement de l'or, ou éventuellement d'autres métaux précieux. L'exposition aux marchés émergents est limitée à 65 % maximum de l'actif de l'OPCVM. L'exposition aux petites capitalisations est limitée à 20 % maximum de l'actif de l'OPCVM.

Afin de réduire, le cas échéant, l'exposition du portefeuille aux marchés actions en se diversifiant, le FCP s'autorise à investir jusqu'à 40 % de l'actif net dans des obligations et autres titres de créances publics et privés, dont la notation minimum sera égale à BBB en application de la méthode de Bâle ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. L'exposition au risque de taux sera de 40 % maximum de l'actif net du FCP.

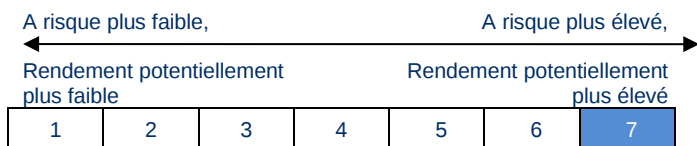
Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions de FIA et d'OPCVM de droit français et/ou européen (y compris trackers sur indices de matières premières (pétrole, métaux, dont or et argent)) et de FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPCVM et/ou FIA seront monétaires, actions ou obligataires. Les OPC sous-jacents seront sélectionnés afin de réaliser l'objectif du FCP et/ou dans le but d'investir la trésorerie du FCP. Le FCP peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

Le fonds aura recours aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres toujours dans un souci de gestion de la trésorerie. Le FCP pourra procéder à des prises et des mises en pensions livrées à hauteur de 100 % de l'actif net et à des prêts-emprunts de titres à hauteur de 10 % de l'actif net.

La part I-N USD est libellée en US Dollars. Elle n'est pas couverte contre le risque de change.

Affectation du résultat : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées. La durée minimum de placement recommandée est au minimum de 5 ans ; ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 16 heures et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 7 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 7 en raison de son exposition principalement aux marchés actions et accessoirement aux marchés de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes. En effet, des facteurs inhérents à la gestion de taux comme la maturité, la sensibilité des titres obligataires détenus exercent une influence sur la valeur liquidative du fonds.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : risque qu'un émetteur d'obligations ne puisse pas faire face à ses échéances, c'est-à-dire au paiement des coupons chaque année, et au remboursement du capital à l'échéance. Cette défaillance pourrait amener la valeur liquidative du fonds à baisser. Cela recouvre également le risque de dégradation de la notation de l'émetteur.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

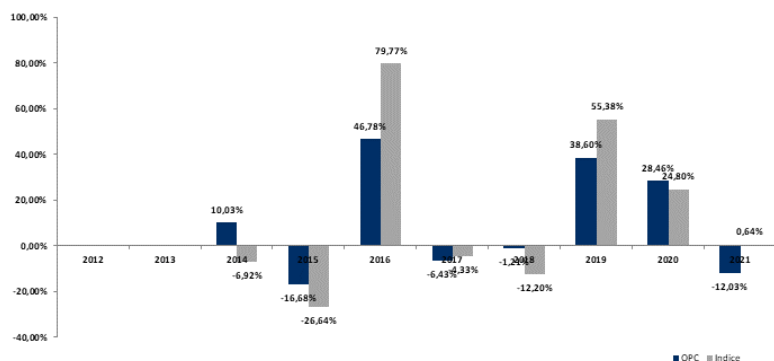
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué.
Frais de sortie	Néant	Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,05 % TTC (*)	Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent clos au 30/09/2022 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance, les frais de recherche et frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.tocquevillefinance.fr

PERFORMANCES PASSES



Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée hors dividendes.

Date de création de l'OPCVM : 15 septembre 2008.

Date de création de la part I-N USD : 11 mars 2013.

Devise de libellé : dollar américain.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial vote, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Tocqueville Finance S.A. - 36, quai Henri IV – 75004 Paris (Tél. : 01 56 77 33 00). D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus du FCP. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et sur le site www.tocquevillefinance.fr/fr.

Régime fiscal : La fiscalité de l'État du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.tocquevillefinance.fr/fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Tocqueville Finance S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Tocqueville Finance S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 novembre 2022..